



# Le Trophée MULTI 2000

SAMEDI 23/09 - DIMANCHE 24/09  
PARCOURS CÔTIERS - RUN DE VITESSE  
- DÉPART PORT LA FORÊT -



[WWW.MULTICOQUES-HABITABLES.COM](http://WWW.MULTICOQUES-HABITABLES.COM)



# AVIS DE COURSE

## Trophée MULTI 2000

[www.clubdelavalleedesfous.com](http://www.clubdelavalleedesfous.com)

---

[www.multicoques-habitable.com](http://www.multicoques-habitable.com)

---

### **TROPHEE MULTI 2000**

### **du 23 au 24 septembre 2023**

### **à Port La Forêt – La Forêt Fouesnant**

*La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## **Préambule**

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es).

## **1. REGLES :**

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- Les règles de la jauge Multi 2000
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- Les règlements fédéraux

## 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) :

Les IC seront disponibles **le 22 septembre 2023 à partir de 17h00** au club house du Club de la Vallée des Fous

## 3. COMMUNICATION :

**[NP][DP]** Toutes les communications extérieures sont autorisées sauf les communications pouvant aider un concurrent dans le domaine de la stratégie de course, du routage et/ou de la réception de données météorologiques. Aucune information concernant les concurrents ne doit être transmise à un concurrent ou un groupe de concurrents, sauf lorsqu'elle émane de la direction de course.

## 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS :

### 4.1. Admissibilité

L'épreuve est ouverte à :

- tous les multicoques en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e, 4e ou 3e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- Aux multicoques d'une longueur supérieure ou égale à 6,50 m.

### 4.2. Inscriptions

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail à : [association.multicoques.habitable@gmail.com](mailto:association.multicoques.habitable@gmail.com), accompagné du règlement comme indiqué sur le bulletin d'inscription.

Date limite d'envoi du bulletin d'inscription : 15 septembre 2023.

**Les frais d'inscriptions pourront également être réglés sur place (chèque ou espèces) lors de la confirmation d'inscription qui se déroulera le vendredi 22 septembre 2023 de 16h00 à 19h00 au club house du CVF à Port La Forêt.**

### 4.3. Documents exigibles à l'inscription pour les concurrents :

- Concurrent majeur : La licence club FFVoile valide avec la mention « compétition » ou « pratiquant »
- Concurrent mineur : La licence club FFVoile valide avec la mention « compétition » ou « adhésion » ou « pratiquant ». Dans ces deux derniers cas, la licence devra t-être accompagnée de l'attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et d'une autorisation parentale.
- Concurrent n'étant pas en possession d'une licence FFVoile, étrangers ou français résidant à l'étranger :
  - ✓ un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - ✓ un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - ✓ pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge Multi 2000 valide

## 5. DROITS A PAYER

### 5.1. Les droits sont les suivants :

Classe	Montant de l'inscription par bateau
Multicoques	120 €

Le tarif comprend le repas des équipages du samedi soir au club house pour tous les membres d'équipages engagés.

### 5.2. Autres frais :

Les personnes non-équipiers souhaitant participer au repas des équipages doivent s'inscrire préalablement et régler la somme de 20€ lors des inscriptions (gratuit pour les enfants de moins de 15 ans).

## 6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 7. PROGRAMME

### 7.1. Confirmation d'inscription :

Date	De	À
22 septembre 2023	16h00	19h00

### 7.2. Apéritif de bienvenue et briefing des skippers

Date	De	À
22 septembre 2023	19h00	20h00

### 7.3. Jours de course :

Dates	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Samedi 23 septembre	9h30
Dimanche 24 septembre	9h30

## 8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

[DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de samedi 23 septembre 8h30.

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 9. LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtiers, construits ou de type runs de vitesse. Les parcours côtiers seront sélectionnés parmi les parcours du site du CVF : <https://www.clubdelavalleedesfous.com/parcours-voile-port-la-foret/>.

Ils seront distribués avec les Instructions de course.

## 10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 11. CLASSEMENT

Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

A partir de 5 manches courues, la plus mauvaise pourra être retirée du calcul des scores.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps de la jauge Multi 2000

Si l'effectif est suffisant, des sous-classements croisière (rating < 1,15) et régates (> ou égal à 1,15) pourront être établis.

## 12. IDENTIFICATION DES BATEAUX

Un bateau peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification avant la première course.

## 13. EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port de Port La Forêt.

## 14. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 15. PROTECTION DES DONNÉES

### 15.1. Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 15.2. Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 16. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 17. PRIX

Des prix seront distribués **le dimanche 24 septembre à 17 heures**

## 18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Le port des brassières de sécurité est obligatoire pour tous les équipiers.**